

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jérôme LASSENE, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Claudine LAFOREST, Jean-Pierre NEXON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (a donné procuration à Jérôme LASSENE), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES (a donné procuration à Josiane ROUCHUT).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 118 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – DOSSIERS SOUMIS POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le courrier de Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne demandant à la Communauté de Communes de Noblat les dossiers qu'elle souhaite soumettre pour être étudié dans le cadre des demandes de subvention

Monsieur le Président expose que le Conseil Général de la Haute-Vienne lance la 2ème génération de Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité qui portera sur la période 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017. Comme pour la précédente période, ce contrat vise à soutenir financièrement la réalisation des projets structurants concernant le territoire intercommunal.

Cette nouvelle génération de Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité s'articule autour de 3 volets :

- ✓ Les projets structurants à caractère intercommunal portés par l'intercommunalité comme, par exemple, structure d'accueil petite enfance, halle de sports...
- ✓ Les opérations courantes sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour ses opérations « courantes » comme, par exemple, les travaux de bâtiments, les aménagements VIC hors grosse réparation de voirie...
- ✓ Les projets à maîtrise d'ouvrage départemental présentant un intérêt particulier pour le territoire, les opérations liées à la desserte haut débit des territoires dans le cadre du SDAN et les aménagements des centres bourgs.

Le Conseil Général de la Haute-Vienne a réservé, pour la Communauté de Communes de Noblat, une enveloppe de 1 036 000 €, pris sur l'enveloppe de base de 15 000 000 € pour tout le département de la Haute-Vienne, pour cette nouvelle génération de Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité. Ce montant pourrait même être réévalué, grâce à l'enveloppe complémentaire de 3 000 000 € au niveau départemental, si tous les projets proposés ne pouvaient pas être financés grâce à l'enveloppe initiale.

Monsieur le Président propose l'inscription des projets suivants :

- ✓ Projets structurants communautaires
- Maison de la Petite Enfance
- Bassin extérieur de l'Espace Aqua'Noblat

- ✓ Les opérations courantes sous maîtrise d'ouvrage communautaire
- VTT : Création des bases pour 60 000 € et création des locaux
- Parcours d'orientation : Création
- Aménagement de l'atelier voirie communautaire
- Mise en sécurité de la VIC 304
- Aménagement de sécurité et d'accessibilité du siège administratif
- Création de la voie d'accès à la Maison de la Petite Enfance

- ✓ Création de réseaux numériques intégrés au SDAN : Phase pilote du Jalon 1 et Jalon 1

- ✓ Projets municipaux aménagement centre bourg
- Aménagement centre-bourg de la commune de Royères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Soumet à l'étude du Conseil Général de la Haute-Vienne, au titre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération, les dossiers suivants :

- ✓ Projets structurants communautaires
- Maison de la Petite Enfance
- Bassin extérieur de l'Espace Aqua'Noblat

- ✓ Les opérations courantes sous maîtrise d'ouvrage communautaire
- VTT : Création des bases pour 60 000 € et création des locaux
- Parcours d'orientation : Création
- Aménagement de l'atelier voirie communautaire
- Mise en sécurité de la VIC 304
- Aménagement de sécurité et d'accessibilité du siège administratif
- Création de la voie d'accès à la Maison de la Petite Enfance

- ✓ Création de réseaux numériques intégrés au SDAN : Phase pilote du Jalon 1 et Jalon 1

- ✓ Projets municipaux aménagement centre bourg
- Aménagement centre-bourg de la commune de Royères

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 Le :

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 17.07.2014

Publié ou notifié

Le : 11.07.2014

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Contrat départemental de développement de l'intercommunalité - Dossiers soumis pour demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 17/07/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 17/07/2014

Numéro de l'acte : 2014-118 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140710-2014-118-DE

Date de décision : 10/07/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions